

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte-Rendu

Le mardi 26 mai 2020,

A 18 heures 00, Espace Bocapole

Le vingt-six mai deux mille vingt, 18 heures 00, le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole s'est réuni sur le site de l'Espace Bocapole, sous la Présidence de Marie JARRY, Présidente.

Membres : 15 – Quorum : 8

Étaient présents (11) : Colette VIOLEAU, Martine CHARGE BARON, Marie JARRY, Claude MARCHAIS, Emmanuelle MÉNARD, Yves MORIN, Dominique PAQUEREAU, Jack RAMBAULT, Philippe ROBIN, Jany ROUGER, Benoît SIMONNEAU

Excusés (3) : Jean-Paul GODET, Pierre-Yves MAROLLEAU, Dominique TRICOT

Pouvoir (1) : Pierre-Yves MAROLLEAU à Marie JARRY

Absent (1) : Michel PITORIN

Date de convocation : Le 20-05-2020

Secrétaire de séance : Jack RAMBAULT

1	ASSEMBLEES	2
1.1.	Approbation du Procès-Verbal du précédent Conseil	2
2	DELIBERATIONS	2
2.1.	AFFAIRES GENERALES	2
2.1.1.	Production par la Régie BOCAPOLE du spectacle de Yannick NOAH en 2021	2
2.1.2.	Bail courte durée Ligue de l'enseignement IRFREP	3
2.2.	FINANCES	3
2.1.3.	Approbation du compte de gestion.....	3
2.1.4.	Approbation du compte administratif 2019 et affectation des résultats définitifs	4
2.1.5.	Ligne de trésorerie	5
3	INFORMATIONS DIVERSES	6
3.1.	Point de situation sur les annulations et reports.....	6
3.2.	Perspectives 2021	6

1 ASSEMBLEES

1.1. Approbation du Procès-Verbal du précédent Conseil

Voir PV du Conseil d'Administration du 11 Février 2020

2 DELIBERATIONS

2.1. AFFAIRES GENERALES

2.1.1. Production par la Régie BOCAPOLE du spectacle de Yannick NOAH en 2021

Délibération : DEL-RB-2020-005

Commentaire : il s'agit de définir les modalités de production du spectacle de Yannick NOAH le vendredi 5 février 2021, dans le cadre de l'année anniversaire des 15 ans de BOCAPOLE en 2021 pour compléter la programmation ambitieuse de cette année 2021 et de voter les tarifs prévisionnels proposés.

Dans le cadre des démarches et des échanges lors du groupe de travail programmation, puis lors du conseil d'administration de la Régie Bocapole du 20 juin 2017, il a été discuté et entériné des orientations de programmation et décidé d'initier des démarches pour réaliser des dates en propre, et pour se faire d'engager l'achat de contrats de cessions.

Par ailleurs, dans le cadre du précédent conseil d'administration du 11 février 2020 il a été évoqué de manière informelle l'opportunité d'engager la production en propre par la Régie du concert de Yannick NOAH le vendredi 5 février 2021.

Un budget prévisionnel des dépenses et recettes de cette production est présenté en séance pour discussion.

Il est donc proposé d'engager contractuellement la Régie avec la Production de cette tournée, et de valider le montant de l'engagement, à savoir un contrat de cession de 30 000 € HT maximum avec en amont le versement possible d'un acompte maximum de 50 % du montant HT du contrat de cession.

Par ailleurs, il est proposé de valider les tarifs uniques proposés au grand public à savoir :

- 48 € TTC le billet en place assise (614 places maximum balcon et gradin partiel) avec un tarif adhérents réseaux à 45 € HT
- 38 € TTC en place debout, en parterre (1266 places maximum) avec un tarif adhérents réseaux à 36 € HT
- 32 € TTC en places debout en fosse parterre, réservé aux achats de groupes supérieurs à 10 personnes (CE, autres...)

Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie Bocapole :

- **de valider l'engagement de la production par la Régie Bocapole du concert de Yannick Noah dans les conditions ci-dessus ;**
- **d'adopter les tarifs proposés ;**
- **d'imputer les dépenses et les recettes sur le Budget de la Régie Bocapole.**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.2. Bail courte durée Ligue de l'enseignement IRFREP

Délibération : DEL-RB-2020-006

ANNEXE : Bail de courte durée Ligue de l'enseignement Nouvelle Aquitaine

Commentaire : il s'agit de conclure un nouveau bail de courte durée avec la Ligue de l'enseignement Nouvelle Aquitaine pour la location de 2 bureaux au sein de l'espace Bocapole.

Vu le Code de Commerce, notamment son article L145-5 modifié par la loi Pinel n°2014-626 du 18 juin 2014 ;

Vu la convention de mise à disposition signée le 13 juin 2018 entre la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et la Régie de Bocapole ;

Vu le bail de courte durée signé le 29 octobre 2018 entre la Régie de Bocapole, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et la Ligue de l'Enseignement Nouvelle Aquitaine ;

Vu le bail de courte durée signé le 17 juin 2019 entre la Régie de Bocapole, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et la Ligue de l'Enseignement Nouvelle Aquitaine.

L'IRFREP a sollicité la Régie de Bocapole pour poursuivre sa location de bureaux pour y exercer des réunions de travail et y organiser des formations (payantes).

Il s'agit des bureaux suivants :

- Un bureau dénommé « bureau 1 » d'une surface de 12.55 m² ;
- Un bureau dénommé « salle de réunion 4 » d'une surface de 25.52 m².

Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie Bocapole de signer un nouveau bail de courte durée dont le projet est porté en annexe jointe (bail commercial dérogatoire) avec la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et la Ligue de l'enseignement Nouvelle Aquitaine pour la location « du bureau 1 » et de la « salle de réunion 4 » pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2020, au tarif de 12.10 € HT/m² toutes charges comprises.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.2. FINANCES

2.1.3. Approbation du compte de gestion

Délibération : DEL-RB-2020-007

Commentaire : il s'agit de valider le compte de gestion concernant le budget de la régie, présenté par le comptable du centre des finances publiques pour l'année 2019.

Vu l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte de gestion rendu par Monsieur le Comptable du centre des finances publiques, qui comprend la situation comptable à la date du 31/12/2019 et, les recettes et dépenses au 31 décembre 2019 ;

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 2019 établi au regard du compte susmentionné ;

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice.

Monsieur le Comptable du centre des finances publiques a communiqué le compte de gestion de l'exercice 2019 afin que le Conseil d'administration puisse procéder à son examen et formuler, éventuellement, toutes observations ou réserves jugées utiles, conformément à l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales.

Le compte de gestion pour l'année 2019 est conforme aux résultats du compte administratif.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 607,80	916 985,00	922 592,80
Titres de recettes émis (b)	343,60	854 157,15	854 500,75
Réductions de titres (c)		6 681,74	6 681,74
Recettes nettes (d = b - c)	343,60	847 475,41	847 819,01
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 607,80	916 985,00	922 592,80
Mandats émis (f)	2 682,20	877 224,08	879 906,28
Annulations de mandats (g)		26 268,61	26 268,61
Dépenses nettes (h = f - g)	2 682,20	850 955,47	853 637,67
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	2 338,60	3 480,06	5 818,66

Il est proposé au Conseil d'Administration de la régie Bocapole :

- **d'adopter le compte de gestion tel que présenté par le comptable du centre des finances publiques ;**
- **d'arrêter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2019,**
- **de constater que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2019 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice.**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.4. Approbation du compte administratif 2019 et affectation des résultats définitifs

Délibération : DEL-RB-2020-008

Commentaire : il s'agit de valider le compte administratif du budget de la régie pour l'année 2019, ainsi que l'affectation des résultats.

Vu l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Comme le prévoit l'article L 2121-14 du CGCT, lors du débat sur le compte administratif un(e) président(e) de séance (autre que la présidente) est élu(e) par le conseil d'administration, M. Philippe ROBIN.

Madame la Présidente assiste au débat puis se retire au moment du vote.

Le compte administratif de l'exercice 2019 a été arrêté au 31/12/2019.

Il est présenté selon la nomenclature M14.

Les résultats de l'année sont en concordance avec le compte de gestion du comptable du centre des finances publiques.

Il est proposé d'adopter le compte administratif 2019 dont les résultats d'exécution sont présentés ci-après :

Régie Bocapole	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
Investissement	5 262,80	0	- 2 338,60	2 924,20
Fonctionnement	40 572,41	0	- 3 480,06	37 092,35
TOTAL	45 835,21	0	- 5 818,66	40 016,55

Il est proposé d'affecter les résultats définitifs comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Excédent de Fonctionnement 2019	37 092,35
Solde d'investissement	
D/001 besoin de financement	
R/001 excédent de financement	2 924,20
Solde des restes à réaliser d'investissement	
RAR dépenses	0,00
RAR recettes	0,00
Besoin ou excédent de financement (solde négatif ou positif)	0,00
Excédent de financement en investissement (solde + solde des RAR)	2 924,20
AFFECTATION	
1) Affectation au R/1068 :	
Couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus)	
2) Report en Fonctionnement au R/002 :	37 092,35
(du surplus non affecté au R/1068)	
Déficit de Fonctionnement reporté au D/002 (le cas échéant)	0,00

Il est proposé au Conseil d'Administration de la régie Bocapole :

- d'adopter le compte administratif tel que présenté ci-dessus ;
- d'arrêter les résultats définitifs 2019 tels que résumés ci-avant ;
- de déclarer les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi ;
- d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 comme indiqué ci-avant.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Marie JARRY revient en séance.

2.1.5. Ligne de trésorerie

Délibération : DEL-RB-2020-009

Commentaire : il s'agit de faire appel à un organisme bancaire pour pallier ponctuellement les besoins de trésorerie pour une enveloppe globale annuelle de 200 000 €.

Afin de renouveler la ligne de trésorerie qui arrive à échéance, une consultation a été lancée.

Synthèse des différentes offres reçues :

Banques	Crédit Mutuel	La Banque Postale
Date de validité	14/06/2020	28/05/2020
Montant	200 000 €	200 000 €
Durée	12 mois	364 jours
Montant minimum de tirage	NC	10 000 €
Préavis de tirage	NC	NC
Préavis de remboursement	NC	NC
Taux payé*	Euribor 3M moyenné + 0,75%	EONIA + 0,74%
Base de calcul	Ex/365	Ex/360
Périodicité des intérêts	Trimestrielle	Trimestrielle
CNU	0,10%	0,15%
Frais totaux en %	0,10%	0,20%
Frais totaux en €	200 €	400 €

*Les index sont floorés à 0,00%

Il est proposé au Conseil d'Administration de la régie Bocapole :

- de choisir parmi les propositions exposées ci-dessus l'offre du Crédit Mutuel ;
- d'imputer les dépenses liées en section de fonctionnement.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

3 INFORMATIONS DIVERSES

3.1. Point de situation sur les annulations et reports

3.2. Perspectives 2021

La séance est levée à 18h50.